Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 18, rue d'Angleterre, 18 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0.25
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	0.50
Au-dessous ou au-dessous du Feuilleton	—	0.60
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	0.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	0.60
Echos	—	0.60
Gazette du Nord	—	0.60

Temps probable. — En France un temps voageux est probable, avec température encore inférieure à la normale.

Les lumières du Verbe divin ont fait de l'humanité de Jésus une douleur vivante.

L'INCIDENT des cartes électorales A LILLE

Le "bluff" du Réveil

Il ne faudrait pourtant pas que le journal maçonnique se figure qu'il en impose au public par ses titres, sous-titres et manchettes, et par ses criailleries extravagantes. Le public connaît trop le monde socialiste pour se laisser prendre au « bluff » du « Réveil ». Les « camarades » sont jugés depuis de longues années et le « scandale des fraudes électorales » que dénonce le vertueux journal à Wellhoff, avec l'intention d'y mêler la municipalité, fera long feu.

Dans son numéro de mardi matin, le « Réveil » échafaude une série de suppositions plus tendancieuses les unes que les autres. Il en a des colonnes où le mensonge le dispute à l'ineptie.

Ne va-t-il pas jusqu'à raconter une visite collective des adjoints à M. Charles Delesalle et jusqu'à affirmer qu'il y a eu une assemblée des mêmes adjoints dans le bureau des élections !

Dans le bureau des élections ! Comme si les adjoints et M. Charles Delesalle n'avaient pas d'autre lieu de réunion à l'Hôtel-de-Ville ! Vraiment, on ne se moque pas de ses lecteurs avec une pareille désinvolture. De même le récit de la perquisition d'Annappes n'est qu'un tissu d'erreurs.

UNE LETTRE DE M. CH. DELESALLE au « RÉVEIL »

Aussi combien M. Charles Delesalle a-t-il été bon d'adresser au « Réveil » une nouvelle lettre ! En voici le texte :

Lille, le 12 mai 1914.

Monsieur le Rédacteur en chef,

En commentant les motifs de ma démission, vous dénatures mon geste, vous écrivez que je suis complice d'actes contre lesquels je m'indigne, que je devais savoir... que je crains la lumière...

Je donne à ces allégations le démenti le plus formel.

Non seulement je ne crains pas l'enquête, mais je la réclame la plus large possible et la plus éclatante possible.

Et si des irrégularités ont été commises dans les services municipaux, ce que j'ignore encore, j'engage ma parole d'honneur que j'y suis totalement étranger.

Si cette parole ne suffit pas, vous pouvez continuer à me jeter de la boue, elle ne m'atteindra pas.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

CH. DELESALLE.

P.-S. — Permettez-moi d'ajouter que les récits que vous faites de ce qui s'est passé lundi, à la Mairie, avec mes collègues, sont complètement inexacts de la Première à la dernière ligne.

Nous exprimions franchement et respectueusement notre étonnement à M. le Maire de cette seconde lettre au journal qui se plaît à l'insulter et qui ne se privera pas d'en dénaturer le sens. Et M. Charles Delesalle de nous répondre :

— Vous ne pouvez croire à quel point je me sens froissé de ces allégations mensongères !

— Mais, M. le Maire, tout le monde sait que le « Réveil » poursuit effrontément un but politique, et personne ne croit rien de ce qu'il avance. Vous êtes, tout de même, bien au-dessus des soupçons du « Réveil ».

— Je sais bien, continue M. le Maire, que vous ne me soupçonnez pas, vous me connaissez ! Mais le public ?

— Eh ! le public ne vous a-t-il pas vu à l'œuvre depuis douze ans ! N'a-t-il pas vu avec quel souci de justice et de loyauté vous avez géré les affaires municipales. Et vous supposez que semblable affaire puisse encore vous atteindre ? Y aurait-il demain des élections que pas un de ceux qui ont voté pour vous ne vous retirerait sa voix.

— En tout cas, conclut M. Charles Delesalle, on saura, une fois de plus, jusqu'à quel point je suis chatouilleux sur les moindres questions de droiture et d'honnêteté.

— Personne, même parmi vos adversaires, ne doute de votre loyauté, M. le Maire.

Le « Réveil » le sait trop bien.

Réunion officieuse du Conseil municipal

Les conseillers municipaux avaient été convoqués officieusement hier matin, à onze heures. Tous étaient présents, sauf M. Baudon, absent de Lille, et M. Buisine, empêché par un deuil de famille.

M. le Maire a exposé à ses amis les raisons qui l'avaient déterminé à donner sa démission. Puis, M. Binauld, mis personnellement en cause par le « Réveil » a tenu à déclarer qu'ayant consciencieusement rempli ses fonctions d'adjoint chargé du service des élections, comme des dix autres services, il n'avait rien à se reprocher.

Les conseillers municipaux ont été unanimes à adopter l'ordre du jour suivant :

A nos concitoyens :

Les conseillers municipaux de Lille, émus des faits délictueux qui ont été révélés dimanche et les réprouvant énergiquement, affirment leur désir que la lumière la plus complète soit faite à ce sujet par l'enquête judiciaire.

Nous avons pu rétablir, après cette réunion, plusieurs conseillers municipaux qui ne nous ont pas caché le dédain qu'ils éprouvent à l'égard des attaques du « Réveil ».

— Comment voulez-vous, nous dit M. Binauld, en haussant les épaules, que j'aille faire le gendarme dans les services qui me sont attribués ? Je donne les ordres à mes chefs de services, qui les exécutent. Et voyez-vous d'ici que je donne des ordres illégaux ? Ils seraient les premiers à se refuser d'y obéir.

Et si ces ordres sont transgressés, suis-je responsable de la faute commise ? Je suppose qu'à l'abattoir, on laisse entrer des animaux tuberculeux, est-ce que l'adjoint délégué à l'abattoir est responsable ? J'ai dans mes services, celui de l'éclairage ; est-ce qu'il me faudra suivre les allumeurs de réverbères pour constater s'ils font leur service ? D'autre part le chef du bureau des élections a bien spécifié, et vous l'avez répété, dans quelles conditions sont remises, depuis toujours, les cartes électorales.

Une enquête !

Une enquête s'impose. Non seulement parce que la demandent les citoyens Delory et Ghesquière, dans une lettre grotesque au Procureur de la République, et le « Réveil » dans une affiche qu'il intitule « Aux voleurs » pour épater le public ; mais parce que M. Charles Delesalle et le Conseil municipal la réclament, parce que nos confrères et nous-mêmes la réclamons.

On a vu la lettre de M. Charles Delesalle et la délibération prise par le Conseil municipal. Voici comment s'exprime « L'Echo du Nord » :

Et maintenant, une enquête sévère s'impose. Elle doit être complète. Il faut qu'elle se fasse dans tous les bureaux de vote, sur toutes les listes d'électeurs et, au besoin, dans toutes les mairies des communes en cause. Et que ce soit à Lille, à La Madeleine, à Hellemmes, ou à Mons, qu'on découvre des fraudes, il faut que ces fraudes soient également réprimées.

On pourrait même saisir l'occasion de vérifier, par de minutieux pointages, si dans certaines circonscriptions, des électeurs ne sont pas inscrits dans plusieurs communes, ce qui fausserait encore plus le scrutin que le vote par procuration.

Et « la Dépêche » :

S'il y a des irrégularités, non pas à la mairie, mais dans les élections à Lille, nous demandons qu'elles soient recherchées, sans distinction de parti. On arrivera certainement à des constatations édifiantes et que nous ne redoutons pas ; on pourra faire ainsi des comparaisons profitables....

Oui, il faut une enquête judiciaire sur les faits délictueux, mais sur tous les faits délictueux.

Nous espérons que tous les journaux de Lille se rallieront à cette manière de voir et réclameront la lumière pleine et entière et dans tous les coins, même et surtout dans certains cabarets où il n'y a pas deux chambres à louer et où l'on trouve dix, quinze, vingt et jusqu'à trente électeurs électoralement domiciliés, ce qui devrait attirer l'attention au moins de la commission d'hygiène et du service des garnis.

Ah ! messieurs, vous voulez une enquête ; nous aussi, et nous allons probablement nous assurer si on la fait, et si on la fait sérieusement. Mais vous verrez que cette belle ardeur va s'éclipser rapidement.

Nous nous rangeons à ces conclusions, sans rien ajouter de plus, pour le moment.

A L'INSTRUCTION

M. Gobert, juge d'instruction, a entendu mardi après-midi le Frère des Ecoles chrétiennes, Arthur Gallet, et le tailleur d'habits, Decloedt. Tous deux étaient assistés de leur défenseur, Me Parmentier fils.

Le Frère Gallet déclara qu'il était électeur à Annappes, mais habitait momentanément à Bruxelles. Il vint à Lille samedi soir.

Dans la matinée du dimanche, il se trouvait, à Annappes, dans le cabinet de travail du frère Cyrille, lorsqu'il aperçut sur une table quelques cartes d'électeurs. C'étaient des cartes que d'autres Frères avaient laissées là après être venus voter le 26 avril.

Pensant qu'il pourrait rencontrer en ville les titulaires de ces cartes, il les prit et se dirigea vers la gare. N'ayant pu joindre ceux qu'il pensait devoir rencontrer, il se décida alors à aller voter pour eux.

Répondant à une question du juge, le Frère Gallet déclara que les deux cartes que l'on trouva sur lui appartenaient bien à deux Frères, les Frères Fructile et Frumence, qui avaient le droit de voter. Ces deux électeurs étaient venus voter à Lille le 26 avril et ils devaient revenir le 10 mai. Le Frère Gallet pensait bien les rencontrer à la gare à leur descente du train de Bruxelles.

Il ajouta aussi qu'il avait refusé de signer le procès-verbal du premier interrogatoire que lui avait fait subir dimanche le commissaire de police, parce que ce procès-verbal lui prêtait des propos qu'il n'avait pas tenus.

Le tailleur d'habits Decloedt, entendu à son tour par le magistrat, raconta que son métier l'obligeait à de fréquents déplacements. Les billets de chemin de fer qu'il avait en poche étaient des coupons de retour qu'il n'avait pas eu à utiliser.

Se trouvant à Annappes le 10 mai, il vit, lui aussi, des cartes d'électeurs sur le bureau du Frère Cyrille qui, à ce moment, était absent. Toutes ces cartes avaient été utilisées par les Frères qui étaient venus voter le 26 avril.

Ne voyant pas revenir ces électeurs, le tailleur, qui n'est nullement un Frère, comme l'affirmait le « Réveil », décida d'aller à leur rencontre et se munit de sept cartes. Il est à noter que toutes les cartes qui furent trouvées en sa possession, ainsi d'ailleurs que celles saisies sur ses co-détenus, n'ont été utilisées qu'une seule fois, et ce par leurs titulaires eux-mêmes le 26 avril. Elles n'ont été écornées qu'une seule fois, n'ont pas été présentées aux urnes le 10 mai et n'ont pu, par suite, fausser le scrutin.

M. Gobert, qui observe dans toute cette affaire une sévère discrétion, ne nous a cependant pas caché hier que la perquisition faite à Annappes n'avait guère été fructueuse. Il semble bien que les démarches faites dimanche l'ont été par des isolés qui, d'ailleurs, ont avoué spontanément leur faute et ont eu le bon sens de ne pas opposer aux questions des magistrats de vaines dénégations.

La Plainte Delory-Ghesquière

C'est M. Gobert qui est chargé de toutes les enquêtes qui concernent les incidents électoraux. Ces enquêtes ou instructions visent les faits reprochés au frère Gallet, au tailleur Decloedt, aux ouvriers typographes Kain et Villain.

Quant à la plainte déposée par MM. Delory et Ghesquière contre M. le Maire de Lille, on n'en a qu'une vague connaissance au parquet ; aucun juge ne s'en est encore occupé.

On comprend que le parquet de Lille ne peut pas en l'occurence agir avec autant de précipitation que MM. Delory et Ghesquière. Ces Messieurs sont pressés, très pressés ; il leur est permis de manquer de circonspection ; les magistrats, eux, n'ont pas à épouser les rancunes politiques des socialistes, ils sauront en cette affaire garder le tact et observer la délicatesse qui conviennent.

Comment le "Réveil" enquête

Il invente des interviews et sert de tête de turc aux mystificateurs

En fait de « fil spécial » le « Réveil » n'a inventé que le fil... à couper le beurre. Renseignons le public sur la manière, vraiment curieuse, dont les petits frères... de la Loge « Fidélité » chassent la nouvelle et fabriquent l'information.

L'un des électeurs inculpés, le tailleur de Cloedt, avait sur lui, on le sait, la carte d'un sieur Handouche.

Le « Réveil » veut que de Cloedt ait « volé » cette carte. A qui ? le « Réveil » le dit : à un ouvrier de M. Georges Nuez, imprimeur rue d'Esquermes.

La feuille judro-maçonnique écrit en toutes lettres : « M. Nuez a chez lui un ouvrier du nom de Handouche et ce dernier loge chez son patron... »

Or M. Nuez, que nous avons vu nous autres, proteste avec indignation contre cette inexactitude et nous prie de démentir formellement le « Réveil ».

« Jamais, nous dit-il, je n'ai en chez moi un ouvrier du nom d'Handouche. De plus, aucun de mes ouvriers ne loge chez moi. »

Que devient, dans ces conditions, la carte « volée » ?

Mais passons à une autre carte, qui était au nom d'un sieur Délaire.

Le « Réveil » prétend qu'il a recherché le domicile de ce Delaire et qu'il l'a trouvé, au 8 de la rue Basse à Lille.

Seulement Delaire habitait-il encore à cette adresse ? « C'est ce que nous avons demandé au tenancier de l'établissement », explique le « Réveil ».

Eh bien ! le « tenancier » et sa femme nous ont déclaré qu'ils n'avaient donné aucune interview. Alors ?...

Voici plus fort. Le « Réveil » avait mis le nez sur la piste d'un troisième électeur, Pierre Bru. Et il a découvert son domicile, « au 301 de la rue Nationale ».

Ecoutez Sherlock Holmes décrire le « vaste immeuble », reproduire en détail la conversation qu'il a eue avec « le domestique », exposer enfin que « Pierre Bru se trouve actuellement en Belgique où il voyage ».

Ma parole ! On croirait qu'on y est. Oui ; mais les numéros impairs de la rue Nationale ne vont pas plus loin que 299. Et du fameux numéro 301 — inexistant — il n'y a ni « vaste immeuble », ni « Bru », ni « domestique ».

A part ça, les lecteurs du « Réveil » sont bien renseignés...

UNE « FRUCTUEUSE PERQUISITION » ?! A ANNAPPES

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont à Annappes une Maison de retraite où le Parquet de Lille, représenté par M. Gobert, juge d'instruction ; Flahaut, greffier ; Monier, substitut ; Walter, commissaire divisionnaire, a fait lundi une visite discrète, courtoise, et, il faut bien le dire, absolument vaine.

Les recherches de ces Messieurs furent facilitées par le Frère Frumence, directeur, et par le Frère Cyrille. Ce qui n'empêche pas le « Réveil » d'écrire sans sourciller :

« Par un hasard malencontreux, ce Frère était absent. C'est grand dommage... Bref, on se passa du soi-disant secrétaire pour perquisitionner dans son cabinet de travail ».

— Or, poursuit le « Réveil », dans le bureau du Frère Cyrille, on découvrit « des enveloppes d'un format et d'une couleur spéciale (sic) ressemblant assez aux enveloppes officielles destinées aux électeurs ».

D'abord ces enveloppes n'ont pas été trouvées dans le bureau du Frère Cyrille.

Puis elles sont de couleur bleu-pâle, leur format est tout petit, leur papier est extrêmement mince ; enfin elles sont **gommées**. Il faut toute l'imagination intéressée du « Réveil » pour les comparer aux enveloppes officielles de la Préfecture.

Le « Réveil » cependant triomphe. La perquisition est « fructueuse » écrit-il, car elle établit « que c'est le Frère Cyrille qui dirigea le complot, attendu que l'on a retrouvé dans son bureau des enveloppes spéciales ».

On ne se moque pas du peuple à ce point-là !

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **HAUBOURDIN**, de **Sœur Aimée de Montfort**, religieuse des Filles de la Sagesse, rappelée à Dieu, le 11 mai, dans la quarante-neuvième année de son âge, et la vingt-septième de sa profession religieuse, munie des sacrements.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui mercredi à dix heures un quart, en l'église d'Haubourdin.

— A **LILLE**, de **M. Charles Vanuxem**, ancien marguillier de la paroisse St-Michel de Lille, ancien président de l'Œuvre de la Ste-Famille, membre de la Conférence de St-Vincent de Paul, etc., qui vient de rendre son âme à Dieu, après une longue et belle existence de quatre-vingt-deux années, toutes pleines de dévouement à la cause catholique et au service des pauvres.

Le défunt est le frère du vénérable Frère Ebertus, ancien directeur des Ecoles chrétiennes à St-Omer (qui compte plus de 87 ans), et de la Sœur Ste-Hildegonde, des Filles de l'Enfant-Jésus. Il est également l'oncle maternel de M. l'abbé Decock, directeur du Bulletin diocésain.

— A **WAMBRECHIES**, de **Dame Marie Flament**, épouse de M. François Cokelaer, conseiller municipal et paroissial, décédée le 9 mai, dans sa 44e année, munie des sacrements.

La défunte faisait partie de la Conférence des Dames de St-Vincent de Paul et des diverses confréries de la paroisse. Elle s'est éteinte doucement après une longue maladie, chrétiennement supportée. Dieu recevra favorablement cette grande chrétienne, qui se dépensa sans compter pour l'éducation d'une nombreuse famille.

— A **ORCHIES**, de **M. Louis Leduc**, membre du conseil et des œuvres paroissiales, décédé le 11 mai, muni des sacrements, dans sa 58e année.

Les funérailles auront lieu jeudi à dix heures et demie, en l'église d'Orchies.

— A **HERZEELE**, de **Mme veuve Armand Légier**, née Marie-Thérèse Maerten, décédée dans sa 74 année. Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures et demie.

— Mardi, à onze heures, ont eu lieu, à **BERSÉE**, les funérailles de **M. Jean-Baptiste Blondeau**, conseiller municipal, membre du Comice agricole de Lille.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, accompagnés de M. le chanoine Delsaux et du Cher Frère Directeur des Maristes de Peruwelz.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Le Vaillant, maire de Bersée, MM. Jean-Louis Duchêne, Paul Carlier et Henri Watteller.

On remarquait dans le cortège les enfants de l'école libre, les membres de la Société de secours mutuels « La Fraternelle », la compagnie des sapeurs-pompiers, des membres du Comice agricole, etc... Une assistance très nombreuse et très recueillie avait tenu d'ailleurs à donner à cet homme de bien un suprême témoignage d'affectueuse estime.

Avant l'offrande, M. le curé recommanda en quelques mots aux prières des fidèles celui qui fut pour ses concitoyens un modèle de travailleur, de père de famille et de chrétien.

— Les funérailles de **M. Constant-Charles Delattre**, fondé de pouvoirs de la banque Verley-Decroix et Cie, ancien président fondateur de la Conférence de St-Vincent de Paul de Lambersart, ancien conseiller municipal de Lambersart, titulaire des médailles de 1870-71 et du travail, ont eu lieu à 9 heures trois quarts, en l'église d'**HAUBOURDIN**, au milieu d'une affluence considérable de plus de huit cents personnes venues de toutes parts, donner à l'homme de bien qu'était M. Delattre, un nouveau et dernier témoignage de leur profonde estime et de leur affectueuse sympathie en même temps qu'un pieux hommage de vénération à celui dont toute la vie fut dominée par ces trois grandes vertus : « Droiture, Simplicité, Dévouement ».

Il serait difficile d'énumérer toutes les qualités qui firent de lui le modèle des bons citoyens, des chrétiens convaincus.

Les services rendus à Lambersart, où il habita trente années avant de se fixer à Haubourdin, les bienfaits de tous genres qu'il répandait si simplement autour de lui, son dévouement à toutes les œuvres, l'avait désigné à l'attention de M. Philibert Vrau pour fonder la Conférence de St-Vincent de Paul de Lambersart dont il fut pendant 12 ans le président actif, zélé, et dont toute l'ambition était de faire le bien pour le bien, n'aimant pas qu'on en parlât.

Durant dix années, ses amis l'envoyèrent également au sein de leur assemblée communale.

Entré en 1869 à la banque Jules Decroix, devenue depuis la très importante maison Verley Decroix et Cie, il répondait, l'année suivante, à l'appel de la Patrie en s'enrôlant sous les ordres du général Faidherbe pour accomplir avec lui toutes les opérations de l'armée du Nord. Il se battit à Pont-Noyelles (23 décembre 1870), à Bapaume (3 janvier 1871), à Saint-Quentin (19 janvier 1871), et quand la paix fut signée, on le vit reprendre simplement (son devoir de patriote accompli) sa place à la banque Verley Decroix où, pendant 45 ans, la confiance et l'estime de ses patrons lui confièrent l'un des services les plus importants de cette maison qui déplore aujourd'hui la perte d'un de ses plus dévoués collaborateurs. Voici du reste le très beau discours prononcé sur sa tombe par M. Pierre Decroix :

Messieurs,

Au seuil de la tombe qui va se fermer sur un de nos collaborateurs les plus anciens et les plus dévoués, j'apporte le cordial adieu de la gérance et du personnel de la Banque du Nord et du Pas-de-Calais.

Constant Delattre était entré dans nos bureaux à la fin de 1868 ; la ponctualité et l'activité de son travail, sa probité parfaite, l'excellente considération dont il jouissait au dehors lui assurèrent, dans l'un des plus importants services de la Maison, la mission de confiance, toujours plus développée avec les années, qu'il a remplie jusqu'à sa dernière heure.

A deux reprises, après des menaces du mal qui devait le terrasser, il s'était remis à la tâche, n'écoutant que son ardeur, malgré nos conseils de prudence ; et, il y a trois jours, Constant Delattre était frappé à son poste, en plein travail, au milieu des employés qu'il avait la plupart formés et dont deux recueillirent son dernier soupir.

Quarante-quatre années révolues de services loyaux et dévoués, services qui lui avaient mérité après trente ans le ruban tricolore qu'il portait allègrement, ne furent interrompues que pour remplir un autre devoir, celui qui lui valut la médaille de 1870.

Il avait eu la joie d'initier à sa minutieuse besogne ses deux fils et son gendre qui ont pris, sous sa direction, des notions qui furent une base solide pour leur avenir. Qu'ils soient ici, avec ses autres enfants et avec la compagne respectée de ses dernières années, assurés de la sympathie reconnaissante et des vifs regrets de ceux qui l'ont connu et apprécié. Ils trouveront dans sa foi religieuse et sa fin exemplaire un réconfort à leur profond chagrin.

Adieu, mon brave Constant !

Remarqué dans la nombreuse assistance : M. le chanoine Delsaux ; M. Cousin, supérieur du Collège Jeanne-d'Arc ; M. l'abbé Lestienne, directeur de la Maison de Retraites de Mouvaux ; M. l'abbé Béthléem, directeur de « Romans-Revue » ; MM. Talne et Lesage, curés de Lambersart ; M. l'abbé Poullet, des Œuvres eucharistiques ; M. l'abbé Dartois, économe du Collège Jeanne-d'Arc et un grand nombre d'ecclésiastiques.

M. Vandame, député du Nord ; M. Auguste Bonte, conseiller général, maire de Lambersart ; M. Pierre Scalbert-Vandame, conseiller d'arrondissement ; M. Louis Nicolle, maire de Lomme ; MM. Deflves et Delécaux, adjoints au maire de Lambersart ; MM. P. Nuytten, Maralt, Poncaux, Fénaert ainsi que les conseillers municipaux de cette commune ; MM. Verley-Bigo, P. Decroix, Robert Decroix, banquiers ; MM. Célestin Cordonnier, Edmond Ory ; M. Marchand, chef du service commercial des Mines de Béthune ; MM. Paul Cousin, Hallier et Martinet, ingénieurs ; M. Bernard, ingénieur au Gaz de Wazemmes ; M. P. Lefebvre, avocat ; M. Ducoin-Poissonnier, docteur en droit ; MM. J. Danel, Delehel, notaires ; MM. Auguste Pouillier, G. Desombre, Maurice Crépy, Didier, de la « Revue Noire » ; MM. A. Barbotin, H. Lecocq, représentant des Mines de Liévin ; M. le baron Forstall ; une forte délégation du Comité catholique de Lambersart et de l'Union républicaine indépendante de Lambersart, etc., etc.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Samedi, a été célébré, en l'église St-André, à **LILLE**, le double mariage de **Mlles Gabrielle** et **Marie-Louise Leplant**, filles de Mme Leplant-Bonenfant et nièces de M. le docteur Bonenfant, maire de Linselles avec **MM. Eugène** et **Pierre Bonpain**, fils de M. et Mme Bonpain-Deicke, de Paris.

Une assistance nombreuse avait tenu à exprimer par sa présence, sa sympathie aux jeunes époux et à leurs familles.

Avant la messe célébrée par M. l'abbé Rivière, ami des deux familles, M. le chanoine Poullet, doyen de St-Sauveur, cousin des mariées, reçut le consentement des époux et leur adressa une délicate allocution.

Les témoins de Mlle Gabrielle Leplant étaient M. le docteur Bonenfant, son oncle, et M. Gamsies, amis de la famille Leplant ; pour M. Eugène Bonpain, M. Robert Deicke, son oncle, et M. Ernest Scalabre, son cousin.

Ceux de Mlle Marie-Louise Leplant étaient M. le docteur Blasart, son tuteur, et M. André Leplant, son frère ; pour M. Pierre Bonpain, Mme Robert Deicke, sa tante, et M. Achille Baron, son parrain.

Pendant la messe, sous l'habile direction de M. Dupriez, des artistes de talent se sont fait entendre dans divers morceaux de chant, violon et violoncelle.

— Mardi, à midi, a été célébré, en l'église St-Jacques, à **DOUAI**, le mariage de **M. Victor Desmarescaux**, cultivateur à Bouvines, avec **Mlle Germaine Hutin**, fille de M. Louis Hutin, propriétaire, faubourg d'Esquerchin, à Douai.

Pendant la cérémonie, des artistes de talent se sont fait entendre.

M. Edouard Delesalle, baryton, a chanté « Notre Père » de Yung, et la Bénédiction Nuptiale, de Delfves.

M. Micha, organiste, a exécuté le Grand Marche d'Hamlet, d'Ambroise Thomas.

M. Georges Prouvez, clarinette-solo, a interprété l' « Elégie » en fa mineur, de Massenet, et l'Andante en ré mineur de Verney.

— Le 18 mai, à onze heures, sera célébré en l'église d'**ANTOING** (Belgique), le mariage de **Mlle Jeanne Agache**, petite-fille de M. Porphyre Lampe et fille de M. et Mme J. Agache-Lampe, avec **M. Amédée Blanchet**.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Geneviève Debruyne**, fille de M. Achille Debruyne, gérant du « Nouvelliste » et de la « Dépêche », avec **M. André Mousquet**, fils de feu M. Alphonse Mousquet, bailli de Saint-André, à **LILLE**, et de Mme née Touquet.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

ÉCHOS

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Nous serons reconnaissantes non seulement aux ligueuses, mais encore à toutes les personnes qui voudront bien, le dimanche 24 mai, mettre le drapeau français en l'honneur de Jeanne d'Arc.

(Communiqué).

FÉDÉRATION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

L'assemblée générale des membres de la Fédération nationale des sous-officiers des armées de terre et de mer, active, réserve et territoriale, est fixée au dimanche 17 mai. Les sociétaires doivent envoyer leurs votes au président de la section à laquelle ils appartiennent. Pour tous renseignements et adhésions, écrire au siège social, rue du Faubourg-Saint-Denis, 148, à Paris, ou s'adresser pour la région à M. Vanhuffel, président de la 53e section, rue d'Anvers, 20, à Lille, et à M. Hénault, président de la 39e section, à Hautmont.

DOUANES

Le « Journal officiel » publie, mardi matin, un décret du ministre des finances, créant un emploi des douanes à la résidence de Cousolre pour assurer la surveillance des opérations relatives aux expéditions de matériaux effectués par la Société anonyme des carrières quarzitiques de Bouelignies-lez-Cousolre.

CHEMIN DE FER DU NORD

M. Soufflet, homme d'équipe de première classe à Sous-le-Bois, est nommé homme d'équipe de première classe à Recquignies.

M. Fostier, homme d'équipe de première classe à Recquignies, est nommé homme d'équipe de première classe à Sous-le-Bois.

M. Chatelain, homme d'équipe de première classe, même gare.

M. Maudoux, homme d'équipe de première classe à Jeumont, est nommé chef d'équipe, même résidence.

Intérimaire dans la 11e inspection principale, M. Julien Labalette, employé intérimaire en résidence à Aulnoye.

Visiteur de trains aux usines, M. Auguste Pinochet, visiteur de trains à Feignies.

Visiteur de trains à Feignies, M. Louis Thierry, visiteur-graisseur à Jeumont.

Visiteur-graisseur à Jeumont, M. Georges Taque, visiteur-nettoyeur à Feignies.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT OUVRIER

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES RUE DE LA JUSTICE

Nous rappelons qu'une journée d'études sera consacrée dimanche prochain, 17 mai, à l'importante question du logement ouvrier.

Elle aura lieu au siège des œuvres ouvrières, 23, rue de la Justice.

En voici l'horaire :

1° A 8 h. 1/2. Messe. Allocution par M. l'abbé Lestienne.

2° A 9 h. 1/2. « Résultats d'une enquête sur le Logement ouvrier à Lille et dans la banlieue », par M. l'abbé Tiberghien, professeur d'apologétique aux Facultés Catholiques de Lille. Rapport suivi de discussion, avec le concours assuré de MM. les docteurs Delassus, D'Hour, Lemière.

Communication de M. le docteur Ducamp, directeur du Bureau municipal d'hygiène de Lille, sur la tuberculose dans ses rapports avec le logement.

3° A 12 h. 1/2. Banquet populaire à 2 fr.

4° A 2 h. 1/2. Communications : 1° Sur le prix de revient et le revenu des logements ouvriers, par M. Gaston Sortin, avocat. 2° Sur l'Œuvre des loyers à Lille, par M. André Carpentier, avocat. 3° Sur l'Utilisation de la loi du 13 juillet 1913, par M. l'abbé Lestienne. 4° Sur les Résultats obtenus par la loi Ribot, à Lille et aux environs, par M. Fernand Dewavrin, président de l'œuvre des Jardins-Ouvriers de Tourcoing.

Basée sur une documentation abondante et toute fraîche sur l'état des logements ouvriers dans Lille, éclairée par l'expérimentation faite sur place des lois récemment promulguées en faveur de l'habitation ouvrière, cette journée d'études promet d'être pleine d'enseignements et ce qui vaut mieux, de **résultats pratiques**.

Le **banquet populaire** et les conversations qui l'accompagneront seront l'occasion d'échanges de vues très précieux entre tous les congressistes également animés du désir d'améliorer, d'embellir le foyer du travailleur. **Aussi insiste-t-on vivement pour que chacun des adhérents veuillent bien y prendre part**, et envoie avant samedi son adhésion à M. l'abbé Lestienne.

La participation des dames à cette journée d'études est particulièrement souhaitée. Car les questions qui en font l'objet rentrent dans le cercle de leur compétence et de leurs charitables préoccupations.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE PROCÈS DES TISSEURS DU CAMBRESIS

Sur appel minima du ministère public, les 21 fabricants ou ouvriers tisseurs qui, en novembre dernier, furent poursuivis devant le Tribunal correctionnel de Cambrai, pour vols de fils et complicité par recel, ont comparu devant la Chambre des appels correctionnels.

On se rappelle qu'il fut prononcé 10 acquittements et 12 condamnations à des peines de prison avec sursis assez légères, avec amende ou dommages-intérêts.

Après débats, l'affaire a été mise en délibéré.

Fédération des Archers

LE CHALLENGE DE 1914 A CALAIS

Les épreuves du challenge organisé entre les 26 sociétés de la Fédération qui se sont fait inscrire avant le 9 février, auront lieu du 15 mai au 31 août de l'année courante, au siège de la société les « Francs-Archers » de **Calais**, détentrice du drapeau fédéral pendant l'année 1914.

SCENES SCANDALEUSES A AVESNES

De tristes ivrognes, sous prétexte de fêter l'élection peu glorieuse du résigné Pasqual, ont circulé lundi dans les rues d'Avesnes.

Ils simulaient bêtement des cérémonies religieuses et conduisaient un cercueil revêtu d'un drap blanc qu'ils brûlèrent près de l'Hôtel de Ville.

Un porteur de notre journal, M. Pierchon, a été à moitié assommé par ces brutes alcoolisées.

On se demande s'il y a une police à Avesnes et un maire chargé de faire respecter l'ordre.

Notre excellent confrère l'*Avenir Libéral* d'Avesnes porte plainte et réclame une enquête sur ces faits scandaleux. Nous joignons notre protestation à la sienne. Il faut une sanction.

UN DRAME CONJUGAL A ARMENTIÈRES

Un terrible drame s'est passé mardi à midi, place Chanzy, à la sortie des usines, causant un attroupement considérable.

Julien Dryaucourt, 35 ans, colporteur à Roubaix, 300, rue du Tilleul, a tenté de tuer sa femme, Anna Vriens, 22 ans, d'origine hollandaise, et s'est ensuite tué dans la rue.

Les deux époux vivaient séparés et leurs deux enfants, âgés de 2 ans et de 10 mois, étaient en pension chez les parents de la femme, cartonniers, à Roubaix.

Il y a quatre semaines, la femme était venue à Armentières, en compagnie d'un nommé Victor Caulier, tisseur, habiter « A la Ville de Lannoy », rue d'Ypres, puis, il y a une dizaine de jours, à l'estaminet du « 1er Dragons », tenu par Vallart, au coin de la rue de Metz. Elle travaillait comme étireuse à la filature Mahieu, rue d'Ypres.

La semaine dernière, vers 5 heures 1/2 du soir, Dryaucourt s'était présenté à l'usine, après s'être enquis où se trouvait sa femme, et l'avait supplié de reprendre la vie commune. Celle-ci s'y refusa énergiquement, et le mari était allé l'attendre dans un estaminet en face de l'usine.

Un rassemblement considérable s'étant produit, la police avait été requise et des agents avaient reconduit la femme à son logement, tandis que d'autres gardaient à vue le mari de peur d'un drame, et l'expédiaient un peu plus tard.

D'après les dires de la femme, son mari lui aurait rendu la vie très dure : il la menaçait à la porte la nuit et menaçait de la tuer.

LE DRAME

Lundi matin, Dryaucourt revint à Armentières, il alla demander sa femme à l'estaminet Vallart. Le cabaretier répondit qu'elle n'habitait plus là. Le mari revint plus tard,